

Réunion du Bureau National de l'UNSA UTCAC

Le Bureau National de l'UNSA UTCAC s'est réuni à Bordeaux les mercredi 14 et jeudi 15 octobre 2020. Ça a été l'occasion d'évoquer la réunion bilatérale entre le Directeur Général et l'UNSA Aviation Civile du mardi 13 octobre 2020, le contexte sanitaire, le Pacte de reprise et les nouvelles règles de gestion des Ressources Humaines.

Contexte sanitaire, exigences environnementales et Europe

Notre pays, comme le monde entier, traverse une crise sanitaire unique : les restrictions de circulation, les mesures de protection des populations et le ralentissement de l'économie mondiale impactent de plein fouet l'aéronautique.

Si l'UNSA UTCAC comprend le soutien de l'État aux usagers, il exige que celui-ci ne mette pas en péril l'avenir du financement de l'ensemble des missions de la DGAC.

Au contexte sanitaire particulier, s'ajoute une volonté de nos concitoyens de mieux prendre en compte les questions environnementales.

Si cette exigence est légitime, l'UNSA UTCAC s'opposera à toutes les tentatives cherchant à porter un coup d'arrêt à l'aérien.

La Commission Européenne, en relançant le SES2+, réitère ses attaques contre notre organisation.

L'UNSA UTCAC réaffirme, plus que jamais, que l'unité de la DGAC dans la Fonction Publique de l'État est la seule structure permettant de répondre à l'ensemble de ces problématiques, dans toute leur complexité et leur diversité.

Gestion des Ressources Humaines

Sous prétexte de modernisation et d'amélioration du dialogue social, la loi relative à la transformation de la fonction publique a dépossédé les Commissions Administrative Paritaire (CAP) de leur rôle dans le domaine de la mobilité individuelle des agents.

Même si les organisations syndicales n'ont plus voix au chapitre quant aux candidatures in fine retenues par l'administration, l'UNSA UTCAC continuera de s'assurer que le droit à la mobilité au sein du corps des TSEEAC, des Attachés et des IEEAC ne soit pas remis en cause et que les règles en matière d'avancement demeurent équitables.

Effectifs

La DGAC a obtenu un schéma d'emploi à 0 pour l'année 2021 (10545 ETPT), avec la création de 41 postes d'ICNA.

Nous n'avons pas encore le détail de ce que prévoit la DGAC en termes de répartition des 41 effectifs à trouver pour compenser ces créations d'emplois ICNA.

- Schéma d'emploi DGAC 2021 : 0
 - Effectifs DGAC 2021 : 10545 ETPT
 - Schéma d'emplois ENAC : 0
 - Effectifs ENAC : 805 ETPT
 - Création de 41 postes ICNA
- Réduction de 41 postes répartie entre les autres corps.

Pacte de reprise

L'UNSA Aviation Civile l'a dit au Directeur Général lors de la réunion bilatérale qui a eu lieu le 13 octobre 2020 : le pacte de reprise n'est pas un protocole d'accord qui se limiterait aux seules mesures voulues par l'administration et où aucune mesure sociale (ou contrepartie) en faveur des personnels ne serait prévue.

Les mesures de reconnaissance qui étaient inscrites dans le projet de protocole qui a été suspendu doivent être concrétisées, notamment en matière d'emplois fonctionnels (accès au CUTAC des TSEEAC, accès facilité au CST des Attachés, etc.).

De même, les domaines que la DGAC prévoit de réorganiser comme l'information aéronautique (BRIA, BNIA, BNI) la formation (ENAC) ou les services support

nécessitent d'être étudiés globalement, y compris sur le plan indemnitaire, ainsi que les nouveaux métiers envisagés (Remote Tower).

Enfin, les licences ATREEA et RQS effectivement créées, et la future licence ANSO (initiée et obtenue par l'UNSA UTCAC) doivent être reconnues au même titre que les autres licences (licence de surveillance, licence ATCO, licence ATSEP).

L'UNSA UTCAC a rappelé à la DGAC les attentes des personnels et les avancées sociales et contreparties qu'il défend. Un pacte de reprise, même si ce n'est pas un protocole social, doit comporter des mesures positives pour les personnels !